



Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et l'UE sur la santé (développement des relations bilatérales)

Avant-projet

du...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1 et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du²,
arrête:*

Art. 1

¹ L'Accord du...³ entre la Confédération suisse et l'Union européenne sur la santé est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum facultatif (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

¹ RS 101

²

³ FF...

2025-...

«%ASFF_YYYY_ID»